



Règlement Intérieur de l'Accueil Mercredi BLEU CIEL

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Inscription et Fréquentation

Toutes les informations relatives au fonctionnement des différents accueils, horaires, numéros de téléphone, planning d'activités sont consultables sur notre site internet :

www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org

Un dossier d'inscription doit être rempli pour chaque enfant, il doit être revu et signé au début de chaque année scolaire.

Ce dossier comprend :

- ❖ La fiche de renseignements à compléter
- ❖ La fiche d'inscription des Mercredis de l'Année scolaire :
Inscription de vo(s)tre enfant(s) sur le site de votre choix, tous les mercredis ou occasionnellement, en journée ou en ½ journée, avec ou sans repas.
- ❖ La fiche foyer éditée par la Mairie lors de l'inscription pour la restauration scolaire :
La non-présentation de la fiche foyer impliquera une facturation au tarif maximum.
- ❖ La copie des pages vaccination du carnet de santé.
- ❖ Le récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur.
 - ❖ Un chèque de caution de 80€ par enfant (pour les enfants non-inscrits en accueil périscolaire).
 - ❖ Une adhésion annuelle de 25€ qui sera imputée sur la première facture

Le dépôt des dossiers d'inscription se fait auprès des responsables de site ou par email : bciel.informations@orange.fr

Un dossier d'inscription incomplet entraînera un refus d'inscription à l'accueil de l'enfant.

Nous contacter

Accueil de loisirs maternel André Chénier :

Enfants Scolarisés de 2 ans ½ à 6 ans
06 85 95 10 22

Accueil de loisirs primaire Delpech :

Enfants de 6 à 11 ans inclus
06 76 28 78 22

Accueil de loisirs Bapaume :

Enfants Scolarisés de 2 ans ½ à 11 ans inclus
06 52 38 99 74

ou par mail : bciel.informations@orange.fr

Hors de la procédure indiquée sur la fiche d'inscription, les enfants seront accueillis en fonction des places disponibles.

Tarifs

Sans la restauration	Cat. 1 à 2, inclus	Cat. 3 à 4, inclus	Cat. 5 à 6, inclus	Cat. 7 à 8, inclus	Cat. 9 à 11, inclus	Hors Amiens
En journée	9 €	10 €	11 €	12 €	13 €	15 €
En ½ journée	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €

Horaires

- ❖ Les enfants sont accueillis : **En journée**,

Ouverture des Accueils dès **7h30**

Fermeture des Accueils à **18h30**,

Accueil des familles dès 16h30 (à l'exception des jours de sorties)

- ❖ Si pas de cantine ou **En demi-journée**,

Départ ou Accueil du Midi entre 11h45 et 12h00

Accueil ou Retour entre 13h15 et 14h00

Aucun départ ne sera fait en dehors des locaux de l'accueil de loisirs.

En cas de départ exceptionnel de l'enfant en dehors de ces horaires, la famille devra signer une décharge de responsabilité auprès de la direction de l'accueil.

Restauration

Les repas sont pris au sein du satellite de restauration de l'école.

Une inscription préalable en Mairie est nécessaire.

Les jours de sorties un pique-nique est prévu par le service de restauration.

Les repas « maison » ne seront pas acceptés.

Les **repas des mercredis** font l'objet d'un relevé « d'Avis de Somme à payer » émis par la Trésorerie Grand Amiens et Amendes après chaque période de petites vacances scolaires.

Après 9h15, toute réservation de repas est facturée.

Assurance, Accident

L'association a souscrit à une assurance en Responsabilité Civile auprès de la Maïf.

En cas d'accident sans gravité, les premiers soins sont apportés par l'équipe, le descriptif des soins ainsi que la personne qui en est responsable figurera sur le registre des soins de l'accueil.

En cas de maladie, ou d'accident plus grave, le directeur informera la famille et préviendra les services de secours.

Santé

Tout incident ou fait survenu avant la venue à l'accueil et pouvant avoir des répercussions sur la journée de l'enfant (*chute, accident, fièvre...*) devra être signalé au moment de la prise en charge.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée, exception faite sur présentation d'une ordonnance médicale ou d'un PAI.

Si **PAI**, les parents s'engagent à en informer le directeur de la structure et à le fournir.

Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être impérativement respectés – MERCI

Encadrement et Sorties

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la **SDJES** dont l'Association a reçu une habilitation.

Les sorties ne sont pas obligatoires, un accueil est toujours maintenu sur le site dans la limite de nos possibilités.

Les familles sont informées au préalable de la destination, du mode de transport, des heures de départ et de retour et de la nature de l'activité.

Tout départ et retour de sorties et/ou d'activités se fait dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

La participation à une sortie implique que l'un des parents ait signé l'autorisation de sortie

Gestion Financière

L'inscription à l'Association implique le versement d'une **adhésion de 25€ par an et par famille** (elle figurera sur la 1^{ère} facture)

En fin de mois une facture vous sera envoyée par mail.

Le règlement s'effectue :

Par virement bancaire, par chèque au siège social ou sur les sites auprès des directeurs, en espèces et par chèque CESU

Un bordereau de paiement signé par les deux parties vous sera remis en contrepartie de votre règlement en espèces et en chèques CESU.

Faute de règlement,

l'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution après trois relances et entraînera la radiation de l'enfant.

En cas d'absence de caution ou de situation d'insolvabilité, et lorsque le montant des impayés est supérieur à **300 €**,

l'Association pourra engager une procédure d'injonction de payer auprès d'un Commissaire de justice afin de procéder au recouvrement des sommes dues.

La **CAF** apporte un soutien financier à la structure.

Objets Personnels

Il est souhaitable que les enfants n'apportent ni jouets personnels, ni objets de valeur.

L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accueil propose régulièrement des activités à caractère sportif ainsi que des activités manuelles, des sorties à l'extérieur ; par conséquent, il sera demandé aux familles de vêtir les enfants d'une tenue adéquate avec les animations proposées.

Généralités

L'enfant n'est sous la responsabilité de l'accueil que lorsqu'il a été confié à un membre de l'équipe.

Tous les renseignements relatifs à l'enfant devront avoir été communiqués à l'équipe d'encadrement.

L'enfant ne sera confié pour son départ qu'aux parents ou aux personnes nommément désignées sur la fiche de renseignements.

Les mouvements d'arrivée et de départ sont enregistrés par le directeur de l'accueil sur une fiche de présence.

Cette fiche est consultable sur place.

Si l'enfant n'est pas repris par les parents ou par une personne désignée sur la fiche de renseignements, si aucune nouvelle n'est adressée à l'équipe et si aucune personne n'est joignable par téléphone, plus d'une demi-heure après l'heure de fermeture officielle, le directeur sera dans l'obligation de prévenir la police municipale.

En cas de retards répétés, l'association se réserve la possibilité de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Protection des données personnelles

L'association collecte et traite des données à caractère personnel concernant les enfants et leurs responsables légaux dans le cadre de ses missions et de gestion administrative.

Les données collectées peuvent notamment concerner :

- ❖ l'identité et les coordonnées des responsables légaux ;
- ❖ la gestion de la facturation
- ❖ les informations nécessaires à la sécurité et à la santé de l'élève.

Ces données sont utilisées uniquement pour les finalités prévues et sont accessibles aux personnels habilités de l'établissement ainsi qu'aux autorités légalement compétentes.

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux obligations légales conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Les responsables légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement des données concernant leur enfant.

Toute demande peut être adressée à :
bciel@orange.fr



**Récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur de l'Accueil «Mercredi Bleu Ciel 2026-2027»
à remettre au directeur de la structure**

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de Père-Mère

Responsable de l'enfant :reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à le respecter.

Date :

Signature du responsable légal :